



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES**
Séance du 21 décembre 2023

A 20h30, Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COSTES Michel,

Présents : COSTES Michel, FRAYSSE Julien, BLANC Hélène, DRULHE Aurélie, CANIVENQ Jean-Marc, SOULIE Jimmy, BOUSQUET Vincent, CRANSAC Jérémy, FRAYSSIGNES Patrick, BOUSQUET Christophe

Absents :

Excusés : LAGARDE Clarisse, COSTES Geneviève

Représentés : GAULTIER de KERMOAL François représenté par FRAYSSE Julien, GAYRARD Eléonore représentée par DRULHE Aurélie, ISNARD Claude représenté par COSTES Michel

Secrétaire : DRULHE Aurélie

Date de la convocation : 14 décembre 2023 Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture :

Publié le :

OBJET : SUBVENTIONS : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DES CHENES

Monsieur le Maire indique avoir reçu de nouvelles demandes de subvention de la part de l'APE de l'école des chênes qui a prend en charge les animations des fêtes de fin d'année sur la commune.

Lors du vote du budget primitif 2023, une somme de 3 000 € à répartir a été inscrite à l'article 6574. vu le montant restant a répartir de 3000 €, il propose de verser 200 € à l'association des parents d'élèves de l'école des chênes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 13 voix dont 3 par procuration,

DECIDE

Approuve le versement de cette subvention de 200 euros à l'APE de l'école des chênes et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches liés à l'exécution ce cette décision.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès
Les jour, mois et an susdits
Monsieur COSTES Michel (Maire)

DRULHE Aurélie
(Secrétaire de séance)

